



COMMUNIQUE DE PRESSE



Le conseil d'administration du Parc national désigne son bureau

Le conseil d'administration du Parc national s'est réuni, mardi 11 mai, pour, notamment, désigner les membres de son bureau, arrêter la liste des commissions spécialisées et désigner les présidents et vice-présidents de ces commissions.

Le bureau « prépare les travaux et suit l'exécution des décisions du conseil d'administration, exerce les attributions que celui-ci lui a déléguées et sauf urgence examine les mesures réglementaires envisagées par le directeur » (art R 331-31, 3° alinéa, du code de l'environnement).

Il est élu pour 6 ans, comme le conseil d'administration.

Son président est le président du conseil d'administration.

Il comprend

- 5 membres de droit :
 - o le président et les deux vice-présidents du conseil d'administration : Jean de Lescure, Martin Delord et Sophie Pantel
 - o le président du conseil scientifique
 - o le représentant du personnel de l'établissement, Sandrine Descaves
- 10 membres désignés
 - o trois représentants de collectivités : le président du conseil régional du Languedoc-Roussillon, Georges Frêche, le président du conseil général de la Lozère, Jean-Paul Pourquier, et le maire de Pontails-et-Bresis, Roger Bacon
 - o un représentant de l'Etat : le directeur départemental des territoires de la Lozère, Jean-Pierre Lilas
 - o une personnalité nommée au conseil d'administration en raison de sa compétence, Pierre Hugon
 - o cinq personnes désignées par le conseil d'administration : Francis Courtes, président de la communauté de communes du Valdonnez, Alain Argilier, maire de Vébron, Hubert Libourel, représentant de la propriété forestière privée, André Mirman, personne compétente en matière d'agriculture et Daniel Travier, personne compétente en matière de culture et d'architecture

Les commissions spécialisées sont au nombre de sept. Elles ont un rôle consultatif. Leurs président et vice-président ont été désignés :

- **commission Eau :** Jean-Louis Chapelle - Laurent Suau
- **commission Agriculture et forêt :** André Mirman – Georges Zinsstag
- **commission Tourisme :** Lucien Affortit – Alain Argilier
- **commission Culture et éducation :** Daniel Travier – Michèle Manoa
- **commission Relations internationales :** Jacques Blanc – Bernard Delay
- **commission Cynégétique :** Roger Bacon – André Giscard
- **commission Architecture et paysage :** Francis Courtes – Pierre Bonicel

Ces commissions seront constituées pour partie d'administrateurs –5 ou 6 - et pour partie de représentants de la société civile. La composition de ces commissions sera arrêtée lors de la prochaine séance du conseil d'administration, le 9 juin prochain.

Retrouvez l'actualité des 40 ans du Parc sur le site www.cevennes-parcnational.fr .

Contact presse

Catherine Dubois

Tél : 04 66 49 53 48

Mob : 06 87 86 85 84

Fax : 04 66 49 53 02

Courriel : catherine.dubois@cevennes-parcnational.fr

Créé en 1970, le Parc national des Cévennes, seul parc national français de moyenne montagne, abrite une population permanente. Son patrimoine naturel et culturel est remarquable. Le cœur du Parc – 93 500 ha - compte 55 communes, l'aire optimale d'adhésion – 278 500 ha – en compte 152. Une flore riche et diversifiée, 2 410 espèces animales – dont les deux tiers des mammifères que l'on trouve en France -, un territoire chargé d'histoire caractérisent le Parc national des Cévennes. Il est classé réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1985.

Parc national des Cévennes – 6 bis, place du Palais – 48 400 Florac
www.cevennes-parcnational.fr